



## Restitution de meubles/tableaux

Par **rico77**, le **25/09/2014** à **15:45**

Bonjour,

J'ai une convention de quasi usufruit avec mon beau père suite au décès de ma mère. Après plusieurs années, nous avons enfin réussi vendre la maison que ma mère et mon beau père possédaient.

Suite a cela nous sommes en litige sur le partage du prix de vente de la maison du fait de l'exécution de travaux a l'initiative de mon beau père (isolation en autre) et dont il veut que je lui rembourse une partie ( travaux fait en grande partie avec de l'argent de la succession qu'il a en usufruit).

Du fait que mon beau père partait s'installer dans un petit appartement dans une résidence pour personnes âgées ( il a 82 ans )situés près de sa fille a plus 500km de chez moi, il m'a demander de venir récupérer des meubles/tableaux(qu'il a en usufruit) car il n'aurait plus assez de place .Je suis donc venu en sa présence et sous son contrôle récupérer ce qu'il voulait.

Aujourd'hui,il me demande de lui restituer le tout (ce qui ne tiendra pas dans son petit appartement)alors qu'il est parti a 500km de chez moi!!!

Toute cette situation commence a fortement me fatiguer et j'aimerais trouver une solution.

Que pourriez vous me conseiller ?

Merci a vous pour vos futures réponses.

Cordialement.